



HAL
open science

Les modalités d'insertion du discours direct en latin tardif: bornage et redondance

Maryse Gayno

► **To cite this version:**

Maryse Gayno. Les modalités d'insertion du discours direct en latin tardif: bornage et redondance. Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina), 2015, 11. hal-03401250

HAL Id: hal-03401250

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03401250>

Submitted on 25 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les modalités d'insertion du discours direct en latin tardif : bornage et redondance

Maryse GAYNO
(Centre Ernout, Paris IV-Sorbonne)
gayno@wanadoo.fr

Le discours direct en latin tardif présente des bornages et des redondances beaucoup plus fréquemment qu'en latin classique, mais de façon ni uniforme ni systématique. On peut ainsi trouver, ou non, un *uerbum loquendi* introducteur, accompagné, ou non, d'un morphème introducteur de discours direct en voie de grammaticalisation (le participe présent *dicens*), et aussi, ou non, de l'incise *inquit*. Il arrive également que le discours direct soit annoncé deux fois, ou que le verbe introducteur soit doublé par l'emploi pléonastique de l'incise. On relève enfin l'emploi régulier d'un syntagme participial ou prépositionnel, ou d'une proposition subordonnée conjonctive, fonctionnant comme une borne de fin de discours direct.

Le corpus des textes étudiés dans cette étude sont la deuxième partie des *Excerpta Valesiana*, de l'Anonyme de Valois, auteur de la fin du V^e siècle et du début du VI^e, le livre 2 du *De uirtutibus sancti Martini* de Grégoire de Tours, le livre 2 de *l'Historia Francorum* du même auteur, fin VI^e siècle, et enfin le livre 4 de la Chronique de Frédégaire, du début du VII^e siècle.

Chacun de ces auteurs borne différemment les discours directs qu'il utilise ; il ne s'agit donc pas ici de définir les règles d'emploi du discours direct en latin tardif. Ainsi les redondances dont nous venons de parler ne sont-elles ni systématiques ni régulières chez nos auteurs ; elles relèvent sans doute plus d'un choix stylistique personnel que de nouvelles règles syntaxiques. L'insertion du discours direct chez les auteurs tardifs de notre corpus est le plus souvent accompagnée d'un bornage simple : un *uerbum dicendi* l'annonce, et une borne marque sa fin.

1. LA BORNE DE FIN DU DISCOURS DIRECT.

En l'absence de ponctuation, les auteurs ont senti la nécessité de marquer formellement le discours direct, et particulièrement la fin. Cet usage est déjà bien attesté en latin classique et perdure en français moderne, par exemple dans les locutions comme « sur ces mots », marquant la fin de la prise de parole d'un protagoniste.

1.1. Les bornes de fin de discours direct les plus fréquentes.

Il s'agit principalement d'un relatif de liaison ou d'une construction absolue, constituée d'un relatif de liaison qui désigne soit la personne dont on parle dans le discours direct précédent, soit l'interlocuteur auquel s'adressent les propos.

Quam *legati uidentis (= uidentes), proni in terram adorauerunt, dicentes, ipsam esse eorum domina (= dominam) quam querebant (= quaerebant).* (Fredeg. 4, 9, 126, 7-8)

« Les légats **la** voyant, l'adorèrent prosternés à terre, disant que c'était elle leur maîtresse qu'ils cherchaient ».

La femme de l'empereur des Perses, Césara, chrétienne, est venue se réfugier à la cour de l'empereur Maurice. Elle ne supporte plus en effet les croyances hérétiques de son mari et désire qu'il se fasse baptiser. L'empereur des Perses a envoyé des légats à sa recherche, et la femme de l'empereur Maurice les met sur la voie (dans le discours direct de la phrase précédente dont elle est la locutrice). Le relatif de liaison *quam* désigne Césara, dont il a été question dans la phrase précédente.

On trouve également en début de phrase une construction absolue quasi formulaire qui marque la fin du discours direct précédent. Les plus fréquentes sont *haec eo loquente* (comme dans Greg-Tur. *Hist.* 2, 23, 69, 18) ou *his dictis* chez Frédégaire 4, 36, 135, 24, sous la forme de la construction absolue mixte *his dicta*. Les démonstratifs *haec* ou *his* sont anaphoriques des propos qui viennent d'être rapportés, et l'allocutaire du discours direct, exprimé (*eo*) ou non, devient le protagoniste de la phrase introduite par la construction absolue.

Cependant, le bornage de fin du discours direct n'est pas systématique.

1.2. Absence de borne de fin de discours direct.

Les auteurs jugent parfois superflu de marquer formellement la fin du discours direct. Les protagonistes de la phrase qui suit le discours direct sont le plus souvent les allocutaires du discours précédent, ou ceux dont on vient de parler.

Ainsi dans l'exemple suivant, le discours direct tenu par Césara est-il suivi de l'acceptation immédiate des conditions qu'elle vient de poser pour son retour auprès de son mari, le roi des Perses.

« *Si conuersi christiani, sicut et ego sum, efficiuntur, tunc eis respondebo* ». *Legati uero animo libenti baptismi gratiam accipiunt.* (Fredeg. 4, 9, 126, 10-11)

« "Si convertis ils deviennent chrétiens, comme moi je le suis, alors je leur répondrai". Les légats alors reçoivent de bon gré la grâce du baptême ».

Les légats (*legati*), sujet du verbe *accipiunt*, sont ceux (*eis*) dont vient de parler Césara (*respondebo*).

Les bornes de fin de discours direct présentent d'autres formes encore : proposition subordonnée introduite par *cum*, syntagme prépositionnel comme *post haec*, etc.

2. L'ANNONCE DU DISCOURS DIRECT.

Le plus souvent, l'annonce du discours direct est simple et correspond à celle observée en latin classique : *uerbum loquendi* (*dicit, ait...*) suivi du discours direct. On observe quelques cas particuliers d'annonce redondante dans notre corpus de latin tardif.

2.1. Deux *uerba loquendi*.

Il peut y avoir deux *uerba loquendi* conjugués en introduction du discours direct :

Cumque uterque cum aequetis (= equis) hy (= hi) duo congressione priliae (= proelii) in inuicem propinquarint (= propinquarent), Aeraglius (= Heraclius) ait ad patricium, quem imperatore (= imperatorem) Persarum Cosdroae (= Cosdroem)¹ stemabat (= aestimabat), dixit. (Fredeg. 4, 64, 152, 20)

« L'un et l'autre, sur son cheval, se rapprochaient tous deux pour se rencontrer au combat, quand Héraclius **dit** au patrice, qu'il prenait pour Chosroès, l'empereur des Perses, **[il dit]** » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

2.2. *Dicens*.

Le plus souvent, le verbe *dico* n'est pas conjugué mais est employé au participe présent, *dicens*, avec un *uerbum loquendi* conjugué².

On peut remarquer que, dans l'exemple précédent (Fredeg. 4, 64, 152, 2), le verbe *dixit* est attesté sous la forme du participe présent *dicens* dans les manuscrits 4b² et 4c¹⁻², pour introduire le discours direct rapporté dans la phrase suivante.

Dicens est employé de façon redondante avec divers *uerba loquendi*, sans différence de sens : il s'agit d'une simple *uariatio* qui marque l'étendue de cet usage.

Loquor :

¹ Il semble que *esse* manque.

² Ce trait est d'origine biblique, ainsi que l'écrit, dans ce même numéro, Lyliane Sznajder (2015 : 16-23). Nous ne montrons ici que la différence entre l'emploi tardif et les usages du latin classique.

*O ! si eorum fibras cordium uox illa terribilis attigisset (= adtigisset), qui (= quae) per Moyse populo (= cum populo) **locuta est, dicens...*** (Greg.-Tur. Hist. 2, 10, 59, 3)

« Oh ! si cette voix terrible avait touché les fibres de leurs cœurs, [voix] qui **a parlé** au peuple par l'intermédiaire de Moïse, **disant...** ».

Iubeo :

*Igitur cum ante noctem uigiliarum solemnitatis (= sollemnitatis) eius Turonus (= Turonos) aduenire coepisset, diaconem in uilla resedere (= residere) **iubet, dicens...*** (Greg.-Tur. Martin. 2, 12, 612, 30)

« Et lorsque, avant la nuit des vigiles de la fête, il se dirigea vers Tours, il [= saint Germain] **donna** l'ordre au diacre de rester dans la métairie, lui **disant...** » (trad. N. Desgrugillers).

Exclamo :

*Iste qui Deum inridere (= irridere) cogitabat **exclamat** in magna uirtute (= magna ui), **dicens...*** (Greg.-Tur. Hist. 2, 3, 42, 19)

« Celui qui pensait se moquer de Dieu **s'exclama** avec une grande force, **disant...** ».

Parfois même avec deux *uerba dicendi* :

*Boso non rauce **uociferans** beati Martini auxilium **proclamabat (= implorabat)** et, ut eis ad liberandum festinus occurreret, precabatur, **dicens** fidenter suis...* (Greg.-Tur. Martin. 2, 17, 614, 30)

« Bosen, ne **criant** pas d'une voix rauque, **demandait** l'aide de saint Martin et le **priaît** de venir promptement les délivrer, **disant** avec assurance aux siens... ».

Cet emploi redondant de *dicens* est parfois relevé par un scribe, qui supprime le participe présent :

*Ille haec audiens, ad Gundebergam secrecies (= secretius) **ait, dicens...*** (Fredeg. 4, 51, 145, 26)

« L'autre, entendant cela, **aborda** en secret Gondeberge et lui **dit...** » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

Le participe présent *dicens* est omis dans le manuscrit 5a. La proximité avec *ait* rend en effet inutile la présence du morphème introducteur de discours direct.

Dicens semble en voie de grammaticalisation comme morphème introducteur de discours direct ; en effet, le participe n'est pas toujours accordé avec le substantif qui désigne le locuteur du discours direct qui suit, locuteur qui n'est que le messenger dans ce cas, c'est-à-dire l'envoyé qui sert d'intermédiaire pour délivrer un message. Le locuteur du discours direct est exprimé à l'accusatif du premier objet du verbe de la proposition régissante, et le participe est, lui, accordé avec le nominatif sujet du verbe principal, garant de l'énonciation.

Satelles eius, id est alius presbiter (= presbyter), mittit nuntium, **dicens**... (Greg.-Tur. Hist. 2, 23, 68, 11)
 « Son compagnon, c'est-à-dire l'autre prêtre, envoie un messenger, disant... ».

Le participe présent *dicens* est accordé avec le nominatif sujet *satelles* du verbe principal *mittit* et non avec le substantif à l'accusatif *nuntium*, pourtant locuteur du discours direct qui suit. C'est d'ailleurs ce prêtre qui semble prendre la parole dans le discours direct introduit par *dicens* : les propos sont en effet rapportés à la première personne du singulier (*ueni*) ou à la première personne du pluriel (*expleamus*). C'est donc bien lui qui parle à son complice, et l'existence du messenger est signalée seulement pour information. Il y a donc bien, comme le dit Oswald Ducrot³, une différenciation entre l'énonciateur, *satelles eius*, qui est à l'origine du message, et le locuteur, c'est-à-dire le messenger (*nuntium*).

Cumque se inuicem inpugnarent (= impugnarent), auditas Godigisilus Chlodouechi regis uicturias (= uictorias) misit ad eum legationem occulte, **dicens**... (Greg.-Tur. Hist. 2, 32, 78, 7)

« Comme ils étaient en lutte l'un contre l'autre, Godigisile, ayant appris les victoires du roi Clovis, lui envoya secrètement une ambassade, pour lui dire... » (trad. R. Latouche).

De même ici *dicens* est accordé avec *Godigisilus*, nominatif sujet du verbe principal *misit*, et non avec l'accusatif *legationem*, locuteur du discours direct qui suit *dicens* ; les verbes employés dans le discours direct sont d'ailleurs à la première personne du singulier (*possim, dissoluam*), représentant Godigésèle.

Parfois même *dicens* est accordé directement avec le nominatif sujet du verbe de la proposition régissante sans qu'il soit fait mention explicitement de l'envoyé, locuteur du discours direct.

Quo audito, Gundobadus (= Gondobadus) ignorans dolum fratris, misit ad eum, **dicens**. (Greg.-Tur. Hist. 2, 32, 78, 13)

« L'ayant appris Gondebaud, qui ignorait la trahison de son frère, lui envoya quelqu'un pour lui dire » (trad. R. Latouche).

Gondebaud envoie ici un message à son frère Godégisile (*eum*) à propos de Clovis sans que soient mentionnés les messagers ; l'accusatif sous-entendu du verbe principal *misit* paraît inutile, et ne se trouve pas dans les manuscrits. Les scribes ultérieurs n'ont donc pas jugé cette information nécessaire.

L'envoyé n'est pas non plus exprimé dans l'exemple suivant :

³ O. DUCROT 1980.

*Cum autem Chlodouechus rex apud Parisius (= Parisios) moraretur, misit clam ad filium Sigyberthi (= Sigiberthi), **dicens** : « Ecce ! pater tuus senuit et pede dibile (= debile) claudicat. Si illi (= ille) », *inquit* (= *inquit*), « moreretur, recte tibi cum amicitia nostra regnum illius reddebatur ». (Greg.-Tur. *Hist.* 2, 40, 89, 12)*

« Pendant que le roi Clovis séjournait à Paris, il envoya en secret **dire** au fils de Sigebert : "Voici : ton père vieillit, et il boite de son pied malade. S'il mourait, ajouta-t-il, son royaume te reviendrait de droit ainsi que notre amitié" » (trad. R. Latouche).

Dicens est ici accordé avec le nominatif *Chlodouechus*, sujet du verbe *misit*, et non avec l'accusatif sous-entendu *legatum*. Le non accord marque qu'il s'agit bien des propos de Clovis.

Dicens paraît être, dans ces exemples, un morphème équivalant à l'emploi d'un signe de ponctuation aujourd'hui, qui marque également l'oralité du discours. On sait aussi que Grégoire dictait ses œuvres, et que, par ailleurs, celles-ci étaient lues à haute voix.

Une seconde caractéristique du discours direct chez les auteurs tardifs de notre corpus est un emploi particulier de l'incise *inquit*.

3. L'INCISE *INQUID*.

L'emploi de l'incise *inquit* est un marqueur de discours direct ; elle est généralement employée seule en latin classique, c'est-à-dire sans *uerbum loquendi* introducteur. Or, chez nos auteurs tardifs, l'incise *inquit* est régulièrement employée avec un *uerbum loquendi* : elle souligne alors la prise de parole et double de manière pléonastique le *uerbum loquendi* en annonce.

L'Anonyme de Valois est le seul de nos auteurs à employer l'incise *inquit* seule (en dehors d'une situation de dialogue), sans *uerbum loquendi* introducteur, et elle suffit à signaler un discours direct.

*Cui etiam uale dicenti "uade", **inquit**, "ad Italiam, uade uilissimis nunc pellibus coopertus, sed multis cito plurima largiturus (= largiturus es) ". (Anon. Vales. 2, 46, 315, 1-2)*

« Comme Odoacre lui disait alors au revoir, "Va, **dit-il** [Severinus], en Italie, va entièrement couvert aujourd'hui des peaux de bêtes les plus viles, mais bientôt tu pourras donner beaucoup à un grand nombre" ».

*Respondentibus "Odoacrem", ["Odoacar"], **inquit**, "[integer] inter tredecim et quattuordecim" : annos uidelicet integri eius regni significans. (Anon. Vales. 2, 48, 315, 13-15)*

« Quand ils lui répondirent "Odoacre", **il dit** "Odoacre est à l'abri pendant treize à quatorze ans" : voulant parler, bien entendu, des années paisibles de son règne ».

L'incise est donc suffisante pour indiquer un discours direct ; cependant, dans tous les autres cas d'emploi de l'incise chez les autres auteurs de notre corpus, il y a également emploi d'un *uerbum dicendi* annonçant le discours direct.

3.1. Souci de clarté ?

Cet emploi redondant de l'incise pourrait être senti nécessaire par l'auteur, afin de repréciser que le discours direct d'un locuteur continue. Or on constate que la longueur du discours direct n'influe pas sur l'emploi ou non de l'incise.

Dans l'exemple de Grégoire de Tours précédemment cité (*Hist.* 2, 40, 89, 12), l'incise est employée dès la deuxième phrase au discours direct.

*Cum autem Chlodouechus rex apud Parisius (= Parisios) moraretur, misit clam ad filium Sigyberthi (= Sigiberthi), **dicens** : « Ecce ! pater tuus senuit et pede dibile (= debile) claudicat. Si illi (= ille) », **inquit (= inquit)**, « moreretur, recte tibi cum amicitia nostra regnum illius reddebat ».* (Greg.-Tur. *Hist.* 2, 40, 89, 12-90, 1)

« Pendant que le roi Clovis séjournait à Paris, il envoya en secret **dire** au fils de Sigebert : "Voici : ton père vieillit, et il boite de son pied malade. S'il mourait, **ajouta-t-il**, son royaume te reviendrait de droit ainsi que notre amitié" » (trad. R. Latouche).

L'incise peut même être employée dès le début du discours direct :

*Illo quoque e contrario uiriliter haec **negante** : « Adferte », **inquit (= inquit)**, « infantem ad me ».* (Greg.-Tur. *Hist.* 2, 1, 37, 25-26)

« Mais lui, au contraire, **niait** les faits énergiquement : "Apportez-moi l'enfant", **dit-il** » (trad. R. Latouche).

Brice, évêque de Tours, est accusé d'avoir eu un enfant de sa chambrière. Les protagonistes sont clairement identifiés dans le dialogue : l'évêque est opposé aux Tourangeaux. Ici, Brice répond aux accusations, et la construction absolue en début de phrase marque la fin du discours direct précédent et le changement de locuteur. Le participe *negante* annonce le discours direct repris par l'incise *inquit*. La reprise du verbe introducteur n'a donc pas pour fonction de clarifier la situation de parole, puisque le personnage qui prend la parole est présent et a déjà parlé en 1, 37, 16.

Par contre, l'incise n'est pas employée dans le long discours qu'adresse Clotilde à Clovis dans la même œuvre de Grégoire de Tours (*Hist.* 2, 29, 74, 5-18) pour le convaincre de baptiser leur fils, Ingomer. Ce discours direct est d'une longueur de treize lignes dans l'édition des *Monumenta Germaniae Historica* ; et malgré la citation de Virgile (*En.* 1, 46-47) insérée à la sixième ligne, et les nombreuses citations bibliques qui émaillent le texte, Grégoire

n'emploie pas l'incise pour marquer le retour aux propos de Clotilde ; serait-ce pour ne pas casser le lyrisme de ce passage ?

*Nihil sunt dii quos colitis, qui neque sibi neque aliis potuerunt subuenire. Sunt enim aut ex lapide aut ex ligno aut ex metallo aliquo sculpti. Nomina uero quae eis indedistis (= indidistis) homines (= hominis) fuere, non dii, ut Saturnus, qui a filio ne a regno depelleretur, per (= in) fugam elapsus adseritur⁴, ut ipse Iouis (= Iuppiter) omnium stuprorum spurcissimus perpetratur (= perpetrator), incestatur (= incestator) uirorum, propin quarum derisor, qui nec (= ne quidem) ab ipsius sororis propriae potuit abstinere (= abstinere) concubitum (= concubitu), ut ipsa ait : « Iouisque et soror et coniux⁵ ». Quid Mars Mercuriusque potuere ? Qui potius sunt magicis artibus praediti, quam diuini nominis potentiam habuere. Sed ille magis coli debet (= debet), « qui caelum et terram, mare et omnia quae in eis sunt⁶ » uerbo ex non extantibus (= exstantibus) procreauit, qui solem lucere fecit et caelum stillis (= stellis) ornauit, qui aquas reptilibus, terras animantibus, aera uolatilibus⁷ adimpliuit (= adimpleuit), cuius nutu terrae frugibus, pomis arbores, uuis uineae decorantur, cuius manu genus humanum creatum est, cuius largitione ipsa illa creatura omnes (= omnis) homini suo, quem creauit, et obsequio et beneficio (= beneficio) famulatur ». (Greg.-Tur. *Hist.* 2, 9, 74, 5-18).*

« Ils ne sont rien les dieux auxquels vous rendez un culte ; ils n'ont pu être d'aucun secours ni pour eux-mêmes, ni pour les autres. Ils sont, en effet, sculptés dans la pierre, le bois ou un métal quelconque. Les noms que vous leur avez donnés ont été des noms d'hommes, non de dieux. Tel Saturne qui, pour ne pas être dépouillé par son fils de son royaume, se serait dérobé par la fuite, prétend-on ; tel Jupiter lui-même, ce très immonde auteur de viols de toutes sortes, qui déshonorait les hommes, bafouait ses parentes et qui n'a même pu s'abstenir de coucher avec sa propre sœur qui se qualifie elle-même à la fois sœur et épouse de Jupiter. De quoi Mars et Mercure ont-ils été capables ? Ils étaient plutôt munis de recettes magiques que détenteurs de la puissance attachée au nom divin. Mais on doit plutôt rendre un

⁴ *Monumenta Germaniae Historica* (1951 : 74, 2) : cf. Virg. *En.* 8, 319 : *primus ab aethereo uenit Saturnus Olympo arma Iouis fugiens et regnis exsul adeptis*, « Le premier qui vint fut Saturne, descendu de l'Olympe éthéré, fuyant les armes de Jupiter, exilé, déchu de sa royauté » ; Ov. *Fast.* 3, 796 : *Saturnus regnis a Ioue pulsus erat*, « Saturne avait été expulsé de son royaume par Jupiter » ; Lact. *epit.* c. 10, 1 (*Corpus script. eccl. Lat.* XIX, 683) : *Iuppiter, - - qui Saturnum patrem regno expulit et armis fugientem persecutus est*, etc.

⁵ *Monumenta Germaniae Historica* (1951 : 74, 3) : Virg. *En.* 1, 46-47 : *Iouis et soror et coniux*, « la sœur et l'épouse de Jupiter ».

⁶ Cf. *Psal.* 145, 6 : *Qui fecit caelum et terram, mare, et omnia quae in eis sunt !*, « Lui qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils renferment ! ».

⁷ Terme biblique tiré de *gen.* 1, 26.

culte à celui qui d'un mot a créé de rien le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, à celui qui a fait briller le soleil et orné le ciel d'étoiles, qui a rempli les eaux de reptiles, les terres d'animaux, l'air de volatiles ; c'est par un signe de lui que les terres sont décorées de récoltes, les arbres de fruits, les vignes de raisins ; c'est par sa main que le genre humain a été créé ; c'est grâce à sa largesse que toutes ces créatures servent complaisamment et gratuitement son homme, celui qu'il a créé » (trad. R. Latouche).

De même, dans le *De uirtutibus sancti Martini*, Grégoire emploie-t-il le même ton lyrique pour un discours d'exhortation à la conversion (2, 40, 623, 30-624, 2), soit une longueur de 9 lignes dans l'édition des *Monumenta Germaniae Historica*.

Debilitas tua tormentum indicat populi delinquentis. Vade ergo nunc per uicos et castella et ad ciuitatem usque pertende et praedica, ut se omnis homo a periuriis et usuris absteneat (= abstineat) et in die dominico nullum opus absque solemnitatibus (= sollempnitatibus) mysticis (= mysticis) agat. Ecce enim coram Domino in lacrimis decumbemus, ueniam pro populo (= populo) deprecantes, et adhuc spes est obtenendi (= obtinendi), si emendatio subsequatur in plebe. Nam hostilitates et infirmitates et alia mala, quae perfert populus, indignatio Domini commouet. Et ideo adnuntia uelociter, ut emendent (= emendentur), ne crudeliter in scelere suo depereant. Tu uero, his peractis quae imperaui, Turonus (= Turonos) ad basilicam propera ; ibique te uisitans, obteneo (= obtinebo) apud Dominum, ut saneris. (Greg.-Tur. Martin. 2, 40, 623, 30-624, 2)

« Ton infirmité est une souffrance du peuple pécheur. C'est pourquoi va maintenant par les bourgs et les châteaux, marche jusqu'à la ville et prêche que tout homme doit s'abstenir de parjures et d'usures, et qu'il doit le jour du dimanche ne faire aucune œuvre, hors la célébration des saints mystères. Prosternons-nous en larmes devant le Seigneur afin d'implorer pardon pour le peuple, et il y a encore l'espoir de l'obtenir, si en conséquence la population s'amende. Car les attaques des ennemis, les infirmités et les autres maux sans nombre que souffre le peuple sont suscités par le Seigneur indigné. Annonce-leur donc promptement qu'ils aient à s'amender, de peur qu'ils ne périssent dans leur iniquité. Quant à toi, après avoir fait ce que je te commande, hâte-toi d'aller dans ma basilique à Tours ; je t'y visiterai, et j'obtiendrai auprès du Seigneur que tu sois guéri » (trad. N. Desgrugillers).

Un homme, Sisulfe, s'est réveillé de sa sieste paralysé des bras et des mains. Il a sans aucun doute péché durant son sommeil et a encouru la colère de Dieu. Il se rendort sous l'effet de la douleur, et un homme lui apparaît en songe. Celui-ci l'exhorte à aller témoigner de la puissance divine et à prêcher l'amendement. Sisulfe obéit à l'homme, qui n'est autre que saint Martin, et est guéri dans la basilique.

3.2. Présence physique des protagonistes ?

L'emploi redondant de l'incise dans le discours direct ne semble pas non plus un indice de la présence physique des personnages locuteurs du discours direct.

Dans l'exemple suivant, Clovis s'adresse en personne à son peuple (*in eodem loco adueniens*) pour dénier toute implication dans des meurtres dont il est accusé, et dont il s'est d'ailleurs rendu coupable en envoyant les assassins.

*Quod audiens Chlodouechus, quod scilicet interfectus esset Sygibertus (= Sigiberthus) uel (= et) filius eius, in eodem loco (= in eumdem locum) adueniens, conuocauit omnem populum illum, **dicens** : « Audite, quid contingerit (= contigerit). Dum ego », **inquit (= inquit)**, « per Scaldem fluuium nauigarem, Chlodericus, filius parentis mei, patrem suum insequebatur, uerbo (= uerbum) ferens, quod ego eum interficere uellim⁸ ». (Greg.-Tur. Hist. 2, 40, 90, 16-19)*
 « Quand Clovis apprit cette chose c'est-à-dire que Sigebert et son fils avaient été tués, il se rendit sur les lieux et convoqua tout le peuple à qui il déclara : "Écoutez ce qui est arrivé. Tandis que je naviguais, dit-il, sur le fleuve de l'Escaut, Cloderic, le fils de mon parent, poursuivait son père en prétendant que moi, je voulais le tuer" » (trad. R. Latouche).

La même redondance entre *dicens* et *inquit* dès la deuxième phrase du discours direct se retrouve dans l'exemple suivant ; or Clovis n'est pas présent, il a envoyé des messagers.

*Cum autem Chlodouechus rex apud Parisius (= Parisios) moraretur, misit clam ad filium Sigyberthi (= Sigiberthi), **dicens** : « Ecce ! pater tuus senuit et pede dibile (= debile) claudicat. Si illi (= ille) », **inquit (= inquit)**, « moreretur, recte tibi cum amicitia nostra regnum illius reddebatur ». (Greg.-Tur. Hist. 2, 40, 89, 12,-90,1)*
 « Pendant que le roi Clovis séjournait à Paris, il envoya en secret dire au fils de Sigebert : "Voici : ton père vieillit et il boite de son pied malade. S'il mourait, ajouta-t-il, son royaume te reviendrait de droit ainsi que notre amitié" » (trad. R. Latouche).

3.3. Le rang social du locuteur ?

L'emploi pléonastique de l'incise n'est pas non plus destiné à souligner le rang social du locuteur, et n'est pas réservé aux personnages de haut rang. Nous venons de voir rapportés les propos du roi Clovis, soulignés par l'incise *inquit*. Or, il peut aussi s'agir des propos d'un simple soldat :

⁸ = *uelim* (ou *uellem*).

Quidam autem de exercitu, inuentum cuiusdam pauperis faenum (= fenum), ait : « Nonne rex herbam tantum praesumi mandauit, nihil aliud ? Et hoc, inquit (= inquit), herba est ». (Greg.-Tur. Hist. 2, 37, 85, 10-13)

« Or, quelqu'un de l'armée, ayant trouvé du foin chez un pauvre, **dit** : "Le roi n'a-t-il pas ordonné qu'on prenne seulement de l'herbe, mais rien d'autre ? Et ceci, **ajouta-t-il**, c'est de l'herbe » (trad. R. Latouche).

Clovis marche avec son armée sur Poitiers, où se trouve Alaric, roi arien ; Clovis a en effet promis de débarrasser la Gaule de ces hérétiques depuis son baptême. En traversant le territoire de Tours, il demande à ses soldats de ne perpétrer aucun pillage, en hommage à saint Martin : les soldats ne sont autorisés à ne prendre que de l'herbe et de l'eau. Mais un soldat trouve du foin chez un habitant et le lui prend, sous prétexte qu'il s'agit d'herbe. Le *uerbum loquendi* introduisant les propos du soldat est repris par l'incise *inquit*.

4. TENDANCE A LA REPETITION EN LATIN TARDIF.

Cet emploi pléonastique de l'incise avec un *uerbum loquendi* relève peut-être simplement d'une tendance stylistique en latin tardif, c'est-à-dire un recours fréquent à la répétition ou à la redondance en dehors de tout discours direct ou indirect. Nous avons relevé, entre autres occurrences, la répétition du sujet, celle de l'action, et même celle du verbe principal.

4.1. Reprise du sujet.

Le sujet du verbe de la proposition régissante peut être répété, par exemple, comme sujet du participe dans une construction absolue, contrairement aux règles syntaxiques du latin classique.

*Mox Iudaei currentes Veronam, ubi rex erat, agente **Triwane praeposito cubiculi**, et ipse haereticus fauens Iudaeis, insinuans regi factum aduersus Christianos. (Anon. Vales. 2, 82, 326, 29)*

« Aussitôt les Juifs se précipitèrent à Vérone, où le roi se trouvait, et là le chambellan Triwanus agit, étant lui-même un hérétique et favorisa les Juifs, insinuant au roi d'engager une action contre les chrétiens ».

Le sujet *Triwane* du participe *agente* dans l'ablatif absolu *agente Triwane praeposito cubiculi* est repris par le pronom *ipse* sujet des participes présents *fauens* et *insinuans*, employés comme des verbes conjugués dans cette phrase.

*Cumque haec apud se tacite habuisset, **quadam die procedens imperator**, dum festinus [Iustinus] uellet a latere imperatoris transire, obsequium ordinare uellens (= uolens), calcavit chlamydem imperatoris. (Anon. Vales. 2, 77, 326, 8)*

« Comme il [= l'empereur] gardait ces révélations pour lui, un jour que l'empereur s'avancait dans une procession, Justinus voulut rapidement

passer sur le côté de l'empereur, voulant mettre en ordre le cortège, et il marcha sur le manteau de l'empereur ».

Le sujet *imperator* du participe présent *procedens* du nominatif absolu *quadam die procedens imperator* désigne Anastasius, à qui Dieu vient de révéler en rêve qui serait son successeur, à savoir Justinus, que nous voyons agir ici. L'accusatif *haec* en début de phrase évoque les révélations divines faites à Anastasius, détaillées dans la phrase précédente. Il est repris deux fois au génitif dans la suite de la phrase : *a latere imperatoris / chlamydem imperatoris*.

Ces reprises et répétitions du sujet ne sont pas l'apanage des constructions absolues chez l'Anonyme : ainsi dès le début du texte, le sujet du verbe de la proposition principale est-il répété :

*Igitur imperante Zenone Augusto Constantinopoli superueniens **Nepos** patricius ad Portum urbis Romae deposuit de imperio Glycerium et factus est episcopus et **Nepos factus** (= factus est) imperator Romae.* (Anon. Vales. 2, 36, 306, 1)

« Ainsi, sous le règne de Zénon Auguste à Constantinople, **Népos**, le patricien, arriva au port de la ville de Rome, démit du pouvoir Glycerius, le fit évêque, et **Népos** devint l'empereur de Rome ».

La répétition du sujet *Nepos* est ici nécessaire pour la bonne compréhension de la phrase. En effet, le premier nominatif *Nepos* est le sujet du premier verbe conjugué *deposuit*, dont l'accusatif du second actant, *Glycerium*, est le sujet sous-entendu du premier verbe au passif *factus est*, mais pas du second, dont le sujet est *Nepos*, heureusement repris : c'est Népos qui a destitué Glycerius et l'a fait évêque avant d'être lui-même intronisé empereur. Le second substantif *Nepos* est donc à la fois l'agent du premier *factus est* et le sujet du second.

Cette répétition du sujet se trouve également chez Frédégaire :

*Egrediens cum exercito (= exercitu) **Aeraclius (= Heraclius)** obuiam, legatis discurrentibus, **Aeraclius (= Heraclius)** imperatorem (= ad imperatorem) Persarum nomine Cosdroe petit, ut hii (= hi) duo imperatores singulare certamine coniungerent (= coniungerentur).* (Fredeg. 4, 64, 152, 11-15)

« **Héraclius** avec une armée sortit à leur rencontre. Par l'intermédiaire d'ambassadeurs, **Héraclius** demanda à l'empereur des Perses, nommé Chosroès, qu'eux deux, les empereurs, se rencontrent en combat singulier » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

Le nominatif sujet *Aeraclius* du verbe principal *petit* est également exprimé dans le nominatif absolu *egrediens cum exercitu Heraclius* comme sujet du participe *egrediens* ; outre la longueur de la phrase, cette répétition évite toute ambiguïté sur qui fait quoi dans la phrase. Par ailleurs, il serait possible de changer la ponctuation adoptée par les éditeurs et de mettre une ponctuation forte après *obuiam*, en rattachant le nominatif absolu à la phrase précédente, choix de O. Devillers et J. Meyers dans leur traduction.

Dans le contexte précédent, les Perses se sont approchés de Constantinople dans l'intention de la détruire :

Post haec Constantinopole (= Constantinopolim) sedem imperiae (= imperii) propinquantis (= propinquantes) destruere conabantur. (Fredeg. 4, 64, 152, 10)

« Après cela, ils s'approchaient de Constantinople, le siège de l'Empire, avec la volonté de la détruire ».

C'est alors qu'Héraclius sort de la ville à leur rencontre. Si l'on change la ponctuation adoptée dans les *Monumenta Germaniae Historica*, nous ajoutons le nominatif absolu du début de la phrase suivante à la fin de celle-ci.

Post haec Constantinopole (= Constantinopolim) sedem imperiae (= imperii) propinquantis (= propinquantes) destruere conabantur, egrediens cum exercito (= exercitu) Aeraclius (= Heraclius) obuiam.

« Après cela, [les Perses] s'approchant de Constantinople, le siège de l'Empire, avec la volonté de la détruire, et Héraclius avec une armée sortit à leur rencontre ».

Cet ordre des propositions est possible et fréquent en latin tardif, où la disposition linéaire des propositions suit l'ordre chronologique du déroulement des événements. Par ailleurs, ainsi que l'écrit Max Bonnet (1890 : 650), un participe présent en fin de phrase peut avoir la même valeur qu'un verbe conjugué coordonné par *et*. Le participe présent *egrediens* en fin de phrase peut se comprendre comme équivalant à *et egreditur*.

De même, dans l'exemple suivant, également constitué d'une phrase de cinq lignes, le sujet est exprimé deux fois, quoique sous des formes légèrement différentes :

Senatores cernentes, quod uellet imperium per stulticiam (= stultitiam) destruere, factionem (= factione) Aeracliae (= Heraclii) Fogatim (= Focatem) adprehensum (= apprehensum) **senatus**, manibus et pedibus truncatis, lapidem ad collum legatum (= ligatum), in mare proiciunt. (Fredeg. 4, 63, 151, 24 - 152, 5)

« **Les sénateurs** se rendaient compte qu'il [= l'empereur Phocas] allait dans sa folie détruire l'empire. A la suite des manœuvres d'Héraclius, **le sénat** après avoir arrêté Phocas et lui avoir coupé les mains et les pieds lui attachent une pierre au cou et le jettent à la mer » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

Le sujet *senatores* est repris par le substantif *senatus*, sujets tous deux du verbe principal *proiciunt*. Le second nominatif *senatus* est redondant, d'autant plus que le verbe principal *proiciunt* est au pluriel, accordé au nominatif pluriel *senatores*.

De même, dans l'exemple suivant, le nominatif sujet *Radulfus* est repris par le complément d'agent *a Radulfo* :

Radulfus cum aliquibus ducebus (= ducibus) exercitus Sigyberti (= Sigiberti) fiduciam haberit (= haberet), quod super ipsum nun (= non) uoluissent uiribus (= cum uiribus) inruere (= irruere), de castrum (= castro) per porta (= portam) prorumpens, super exercitum Sigyberti (= Sigiberti) cum suis inruens (= irruens), tanta stragis (= strages) **a Radulfo** cum suis de exercito (= exercitu) Sigyberti (= Sigiberti) fiaetur (= fit), ut mirum fuisset (= fuisset). (Fredeg. 4, 87, 165, 7-11)

« **Radulf** qui avait la parole de quelques ducs de l'armée de Sigebert qu'ils refuseraient de se jeter sur lui avec leurs forces, jaillit du fort par la porte et se jette avec les siens sur l'armée de Sigebert. **Radulf**, avec les siens, fait un tel carnage de l'armée de Sigebert que cela a été un motif d'étonnement » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

La répétition du nominatif *Radulfus*, sujet agent des participes présents *prorumpens* et *inruens*, sous la forme du complément d'agent *a Radulfo* du verbe au passif *fiaetur*, est inutile grammaticalement et sémantiquement : les deux protagonistes sont en effet bien connus, et aucun autre personnage n'intervient dans le récit. S'agit-il ici pour Frédégaire d'insister sur l'action de Radulf, ou bien est-ce un simple oubli de la structure du début de la phrase ?

4.2. Reprise de l'action.

La même action peut être exprimée deux fois, sous des formes différentes :

*Dirigensque Theudericus ultra Renum **post tergum** Theudeberti Bertharium cubicularium (= cubicularium), qui diligenter Theudebertum **insequens**⁹, cum iam cum paucis fugiret (= fugeret), Theudebertum captum Bertharius Coloniam (= Coloniae) conspectum (= in conspectu) Theudericus presentat (= praesentat) exhibitum (= exhibitum).* (Fredeg. 4, 38, 139, 28)

« Théodoric dépêcha au-delà du Rhin, **sur les talons** de Théodebert, le cubulaire Bertharius, afin de **poursuivre** comme il fallait Théodebert qui était désormais en fuite avec quelques hommes. Après avoir capturé Théodebert, Bertharius le conduit à Cologne où il est exhibé devant Théodoric » (trad. O. Devillers et J. Meyers).

Ici, l'action de « poursuivre » est exprimée deux fois, par le syntagme prépositionnel *post tergum* en premier, puis par le participe présent *insequens* ; cette redondance apparaît comme inutile, si ce n'est pour souligner la volonté farouche de Théodoric d'emprisonner Théodebert.

⁹ Il faut sans doute ici sous-entendre le verbe « être » au subjonctif dans la relative de sens final.

4.3. Reprise du verbe.

On peut enfin relever que le verbe de la proposition régissante peut également être répété :

*Vnde factum est, ut, **datis** aureis siue armellis (= armillis) uel baltheis (= balteis), Chlodouechus, sed totum adsimilatum (= adsimulatum) auro - erat enim aereum deauratum sub dolo factum - haec **dedit** leudibus eius, ut super (= contra) eum inuitaretur.* (GREG.-TUR. *Hist.* 2, 42, 92, 7-10)

« Il arriva donc que, des bracelets et des baudriers dorés ayant été **donnés**, mais totalement semblables à l'or, - c'était en effet du bronze doré fabriqué par ruse - Clovis les **donna** à ses leudes [= de Ragnacaire], afin de les exciter contre lui » (trad. H.Latouche)

Le participe *datis* de l'ablatif absolu est ici repris par le verbe principal *dedit* après la double parenthèse ; la première commence d'ailleurs sémantiquement à *sed*, et la construction syntaxique de la phrase pose des difficultés. L'agent des deux formes verbales *datis* et *dedit* est le même, à savoir Clovis, à la fois complément d'agent sous-entendu du participe de la construction absolue, et nominatif sujet du verbe conjugué : il s'agit ici des leudes du roi Ragnacaire.

Ces reprises s'expliquent sans doute par la nouvelle structure phrastique de la langue, devenue linéaire.

Et haec dicens, sicut fumus euanuit. Verumtamen sacerdos temptatus est per commotionem corporis a concupiscentia ; sed signo crucis sanctae munitus, nihil ei inimicus nocere potuit. (Greg.- Tur. *Hist.* 2, 21, 67, 13-15)

« Et en disant ces mots il s'évanouit comme une fumée. A la vérité cependant l'évêque a été tenté par la concupiscence qui troublait son corps, mais comme il était muni du signe de la croix, l'ennemi ne put en rien lui nuire » (trad. R. Latouche).

Eparchius, évêque d'Auvergne, se rend une nuit, comme à son habitude, à l'église pour prier. Il y trouve alors le diable assis sur la chaise épiscopale et il le somme de partir. Le diable lui promet alors de le soumettre à la tentation de la chair, propos que résume *haec* au début de la phrase. Le sujet du participe *munitus* est Eparchius, comme également du verbe précédent, *temptatus est*. Il y a ensuite changement de sujet, *inimicus*, pour le verbe principal *potuit*.

Ce souci de clarté est lié à l'oralité du texte, destiné à être écouté, et non lu.

5. CONCLUSION.

Le latin tardif représenté par nos auteurs offre donc une grande variété d'emploi de bornes et de marquages du discours direct. Le discours indirect est encore très employé, dans une syntaxe néanmoins approximative au regard des règles syntaxiques du latin classique (particulièrement dans les concordances de temps et dans l'emploi des pronoms).

Une grande diversité est notable entre nos trois auteurs : les choix opérés par chacun d'eux relèvent donc d'une préférence stylistique et non de règles grammaticales. Cette diversité souligne également la vivacité de la langue tardive qui s'efforce de renouveler l'expressivité.

Par ailleurs, les nombreuses redondances et répétitions relevées chez les auteurs de notre corpus sont un trait de la langue tardive, sans doute lié à son oralité : Grégoire de Tours a dicté ses textes à un secrétaire, et ils étaient destinés à être écoutés lors de lectures à voix haute.

En effet, le recours à des formes pléonastiques permet une meilleure compréhension du texte à la fois pour l'auditeur qui n'a pas le support écrit, et pour le lecteur, qui n'a pas l'aide de la ponctuation. Ces marqueurs d'oralité du discours se retrouvent également en ancien français, par exemple dans la *Chanson de Roland*.

On y trouve ainsi 2 *uerba loquendi* introduisant un discours direct :

*Après **parlat** ses filz envers Marsilies,*

*E **dist** al rei : « Guenes ad dit folie ; » (Rol. 495-496)*

« Ensuite son fils **s'adressa** à Marsile et **dit** au roi [= Marsile] : "Ganelon a parlé comme un fou" ».

De même dans le passage suivant, où Ganelon s'adresse à l'empereur Charlemagne :

*Par grant veisdie **cumencet a parler***

*E **dist** al rei : « Salvez seiez de Deu ! » (Rol. 675-6)*

« Par grande perfidie, il **commence à parler** et **dit** au roi : "Salut au nom de Dieu" ».

Dans cette même chanson de Roland se retrouve également l'emploi redondant d'une incise redoublant un *uerbum loquendi* annonciateur de discours direct :

A ben petit que il ne pert le sens

*E **dit** al cunte : « Jo ne vus aim nient. (...)*

Ensurguetut si ai jo vostre soer

Sin ai un filz, ja plus bels m'en estoet

*Ço est Baldwin, **ço dit**, Ki ert prodoem ».* (Rol. 306-316)

« Il est près de devenir fou et il [= Ganelon] **dit** au comte [= Roland] : "Je ne vous aime pas (...) ; surtout j'ai pour femme votre sœur, ainsi j'ai un fils, le plus beau qui fut jamais. C'est Baudoin, **dit-il**, qui sera un preux chevalier" ».

La reprise pléonastique de l'incise semble donc bien un marqueur de l'oralité du discours ; le même « surmarquage » se retrouve dans le français moderne populaire et parlé.

L'incise, en français, demande l'inversion du sujet : « dit-il », « cria-t-il », etc. Cette inversion, en langue populaire et parlée, n'est pas respectée : « il dit », prononcé [idi]. Le plus souvent, l'incise est employée par le locuteur du discours direct, avec le pronom personnel objet second « me » renvoyant à lui-même pour souligner qu'il est destinataire du message exprimé au discours direct : « il me dit », prononcé [imdi]. Enfin, généralement, le sujet de l'incise est précédé de « que » dans la chaîne articulatoire, sans doute pour des raisons euphoniques : « qu'il me dit », prononcé [kimdi], ou « qu'il me fait », prononcé [kimfé].

La reprise de l'incise est donc bien un signe de l'oralité du discours de nos auteurs tardifs, sans pour autant relever d'une langue populaire comme dans le français parlé contemporain.

REFERENCES

Textes

Anonymi Valesiani pars posterior, Monumenta Germaniae Historica, Auctores Antiquissimi, T. Mommsen (éd.), Berolini, 1892.

HENRI DE VALOIS, *De Constantino Chloro, Constantino Magno, et aliis imperatoribus, Excerpta auctoris ignati*, 1636.

Excerpta Valesiana, in Ammianus Marcellinus, Books 27-31, trad. John C. Rolfe, Loeb Classical Library, Cambridge University Press, London, 2001 [1939¹], 530-568).

Fredegarii et aliorum chronica, Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingiarum, tome 2, B. Krusch (ed.), Hanovre, 1888.

DEVILLERS, Olivier et MEYERS, Jean, 2001, *Frédégaire, Chronique des temps mérovingiens*, traduction, introduction et notes, Turnhout, Brepols.

Gregorii episcopi Turonensis liber de uirtutibus sancti Martini, Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingiarum, B. Krusch (éd.), tome 1, pars 2, Hanovre, 1885.

Gregorii episcopi Turonensis Libri historiarum X, Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingiarum, 1, 1, B. Krusch, W. Levison (éds.), tome 1, pars 1, Hanovre, 1951.

DESGRUGILLERS, Nathalie, 2003, *Le livre des miracles de saint Martin*, traduction, Paleo, Collection Les sources de l'histoire de France, Clermont-Ferrand.

LATOUCHE, Robert, 1999 [1963¹], *Grégoire de Tours, Histoire des Francs*, traduction, Les Belles Lettres, Paris.

La Chanson de Roland, texte du manuscrit d'Oxford I, traduction de Pierre Jonin, Paris, Gallimard, 1979.

Études

ADAMS, James Noel, 1976, *The Text and Language of a Vulgar Latin Chronicle (Anonymus Valesianus II)*, University of London, Institute of Classical Studies, suppl. n. 36.

BANNIARD, Michel, 1992, *Viva Voce, Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, Institut des Etudes Augustiniennes.

BANNIARD, Michel, 1997, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan.

BLAISE, Albert, 1954, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols.

BLAISE, Albert, 1986 [1955¹], *Manuel du latin chrétien*, Turnhout, Brepols.

BONNARD, H., REGNIER A., 1989, *Petite grammaire de l'ancien français*, Paris, Magnard.

BONNET, Max, 1968 [1890¹], *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, Hachette.

BOURGAIN, Pascale, 2005, *Le latin médiéval*, Turnhout, Brepols.

DUCROT, Oswald, 1980, *Les mots du discours*, Collection « Le sens commun », Paris, éditions de minuit.

ERNOUT, Alfred et THOMAS, François, 1972 [1953¹], *Syntaxe latine*, Klincksieck, Paris.

FRUYT, Michèle, 1995, « Réflexions sur les notions de "latin vulgaire", "latin parlé", "latin global" : le modèle variationnel et les points de vue récents de Josef Herman », in : *L'Antiquité Tardive* 3, 309-313.

FRUYT, Michèle, 1996, « Oralité et langue latine : approche et problématique », in : *Les structures de l'oralité en latin, Actes du colloque du Centre Alfred Ernout IV, 2, 3 et 4 juin 1997*, J. Dangel, Cl. Moussy (éds.), Paris, PUPS, 53-68.

GAYNO, Maryse, 2011, « La confusion entre les prépositions *ab* et *ad* à valeur locale chez Grégoire de Tours », in : *Espace et temps en latin, Actes du*

colloque biennal du Centre Alfred Ernout, Paris, 2-4 juin 2008, C. Moussy (éd.), Paris, PUPS, 141-153.

GAYNO, Maryse, 2012, « Les constructions absolues chez Grégoire de Tours », in : *Latin vulgaire et latin tardif IX, Actes du 9^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Lyon, 2-6 septembre 2009*, F. Biville, M.-K. Lhommé, D. Vallat (éds.), Collection de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée 49, Série Linguistique et Philologie 8, Lyon, 221-234.

GAYNO, Maryse, à paraître (L'Harmattan), « Le participe latin aux VI^e et VII^e siècles après J.-Ch. », thèse soutenue à Paris IV le 1^{er} décembre 2012.

GAYNO, Maryse, inédit, « Le système des participes latins et les signes avant-coureurs des changements romans au VII^e siècle ap. J.-Ch. », XXVII^e congrès international de linguistique et de philologie romanes, Nancy, 15-19 juillet 2013.

HAVERLING, Gerd, 2008, « On variation in syntax and morphology in Late Latin texts », in : *Latin vulgaire et latin tardif VIII, Actes du 8^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Oxford, 6-9 septembre 2006*, R. Wright (ed.), Hildesheim, Zürich, New York, 351-360.

LOFSTEDT, Einar, 1959, *Late Latin*, Oslo, Aschehoug.

MÉNARD, Philippe, 1988³ [1973¹], *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière.

MOIGNET, Gérard, 1984, *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.

NORBERG, Dag, 1980 [1968¹], *Manuel pratique de latin médiéval*, Collection Connaissance des langues, sous la direction de Henri Hierche, vol. IV, Paris, Picard.

SZNAJDER, Lyliane, 2015, « Segments introducteurs de discours direct et repérages énonciatifs en latin biblique : éléments pour une étude diastatique et diachronique », *De lingua latina* 11, en ligne : <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>

TOURATIER, Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

VÄÄNÄNEN, Veikko, 1981 [1963¹], *Introduction au latin vulgaire*, Klincksieck, Paris.